



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des scieries françaises face à l'exportation de grumes françaises

Question écrite n° 40193

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la situation des scieries françaises qui sont privées d'approvisionnement du fait de l'exportation massive de grumes françaises et européennes vers l'Asie. En effet un chêne sur trois est envoyé directement en Chine sans aucune transformation effectuée sur le sol européen et 60 % des chênes sont acheminés bruts vers l'Asie alors que les carnets de commandes français sont historiquement élevés. Il en résulte que les disponibilités de grumes sont insuffisantes par rapport aux besoins de l'industrie du bois française. Cette situation risque d'entraîner des licenciements et de mettre en péril les entreprises de la filière bois, à commencer par les scieries. De plus, cette exportation représente une aberration écologique : pendant sa croissance un chêne stocke 1,2 tonne de CO₂/m³ mais lorsqu'il est transformé en Asie et non en Europe, ce carbone est gaspillé dans le transport qui émet 1,3 tonne de CO₂/m³. Aussi, face à l'inquiétude de la fédération nationale du bois et de l'ensemble de la filière, il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40193

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 juillet 2021](#), page 5664

Question retirée le : 10 août 2021 (Fin de mandat)